

Qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés quel que soit leur statut.

Elle représente 0,68 % de la masse salariale brute.



Au lycée Stella, on en fait quoi ?

Projets pédagogiques innovants, concours...

Acquisition et entretien de matériel, sécurité dans les ateliers...

Financement des mobilités des PFMP

Comment la verser ?

Je déclare AVRIL 2023



Le solde de la taxe d'apprentissage sur la DSN

Je paye MAI 2023



Le prélèvement est effectué par l'URSSAF ou la MSA

Je désigne les bénéficiaires DE MAI A SEPT 2023



Sur la plateforme de la caisse des dépôts, SOLTéA avec les identifiants de Net Entreprises. Je recherche sur le moteur de recherche SOLTéA ou à l'aide du code.

Vidéo explicative: aca.re/UDcOc



Pour nous retrouver:
Lycée Polyvalent Stella
Code UAI : 9741052A

Soutenir financièrement le lycée Stella c'est contribuer à l'avenir des jeunes Saint-Leusiens !